

Scolarité adaptée des élèves en difficultés scolaires dans le Loiret



Les EGPA - Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés, accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes, que les aides apportées n'ont pas résolues. Les EGPA n'ont pas vocation à accueillir des élèves au seul titre des troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

Lorsque les difficultés scolaires persistent, que proposer à l'issue de l'école primaire ?

L'orientation en Enseignement Général et Professionnel Adapté vise à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui permettra de construire un projet individuel de formation et d'orientation. La formation dispensée à ces collégiens conjugue un enseignement général et des enseignements complémentaires dans le cadre de champs professionnels à partir de la 4ème.

Quand un jeune peut-il accéder aux enseignements adaptés ?

Les Enseignements Adaptés s'adressent à des jeunes issus au minimum du CM2.

Qu'est ce que la CDOEASD ?

La Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré est composée du : le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ; le Médecin responsable départemental ; l'Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés - Loiret ASH; un Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé d'une circonscription; un Directeur d'école; un Principal de Collège ; un Directeur-adjoint de SEGPA; le Directeur de l'EREA; un Professeur des écoles, conseiller pédagogique à la circonscription Loiret ASH ; une Enseignante 2nd degré; un Maître E - RASED; Psychologue scolaire ; un Directeur de centre d'information et d'orientation; un Conseillère d'orientation psychologue au centre d'information et d'orientation; une Conseillère technique-adjointe - Service social en faveur des élèves ou Assistante sociale; Représentants - Fédérations des conseils des parents d'élèves (FCPE, PEEP, UDAPEL). La commission examine et propose (ou non) une pré-orientation vers les enseignements adaptés. Les élèves sont admis et affectés sur décision du DASEN après accord des parents.

Comment constituer un dossier ?

Le dossier de demande d'orientation à soumettre à la CDOEASD est téléchargeable, par les enseignants, sur le site https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/mon_metier_mes_ressources_professionnelles/loiret_ash_espace_reserve_aux_enseignants_du_loiret/ash2/orientations_vers_les_enseignements_adaptes_egpa/

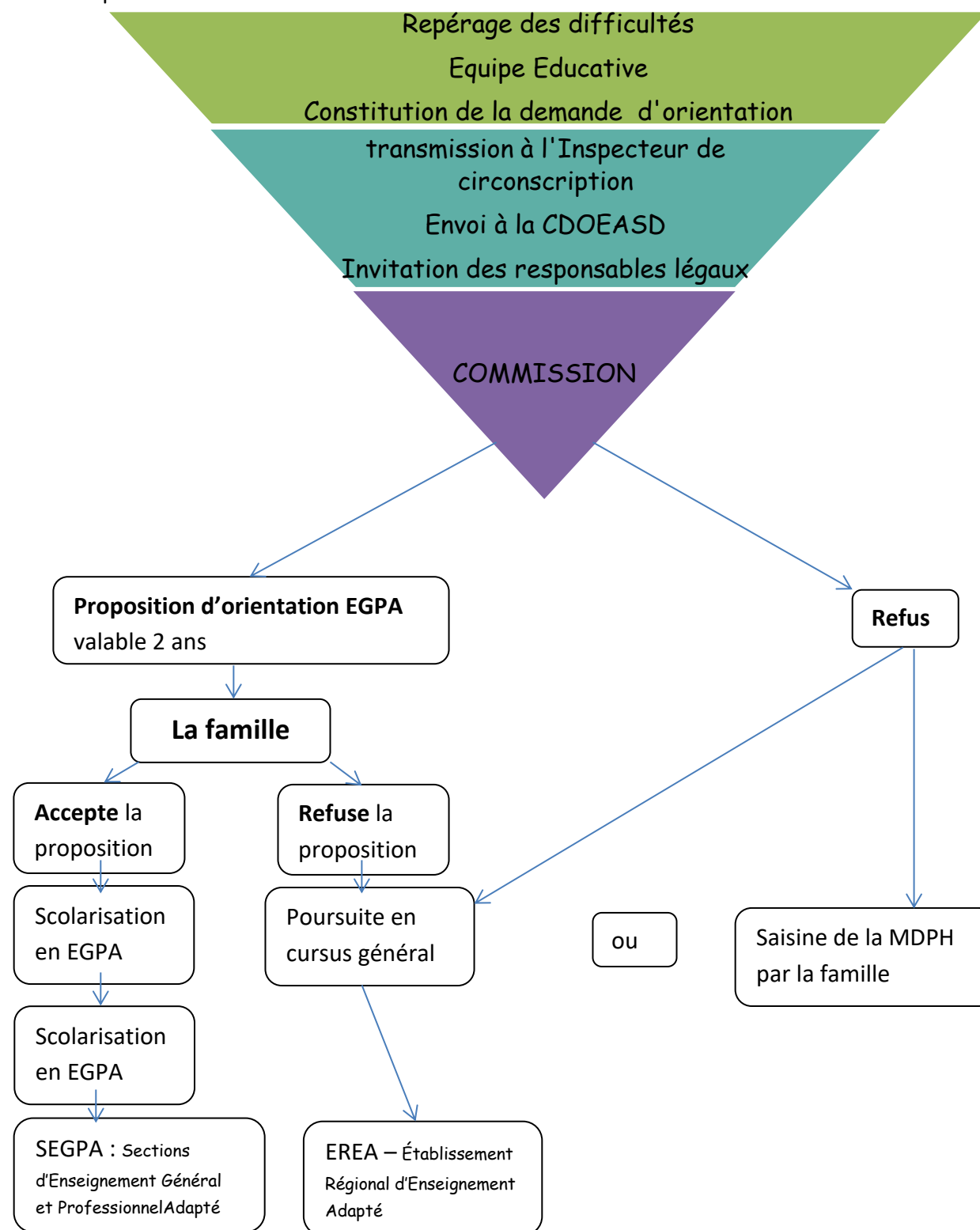
Il est constitué de

- la demande de pré-orientation vers les EGPA complétée et signée par la famille
- le livret d'évaluation scolaire spécifique au dossier CDOEASD corrigé et annoté de toutes remarques susceptibles d'éclairer les membres de la commission
- le bilan psychologique explicitement étayé
- une évaluation sociale (obligatoire pour une demande d'EREA)

Quelle est la chronologie d'une demande d'orientation en EGPA ?

Quand l'équipe pédagogique ou la famille projette de saisir la commission, une équipe éducative est organisée afin de constituer le dossier de demande d'orientation qui sera adressé à la CDOEASD (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré).

Même si la famille refuse le projet d'orientation en EGPA, un dossier doit être constitué et envoyé à la CDOEASD, permettant ainsi à l'élève d'être affecté en SEGPA si ses difficultés scolaires persistantes permettent à la famille de revoir leur position.



Nota : Les dossiers d'élèves scolarisés en ULIS relèvent d'une saisine et d'un protocole spécifiques à la MDPH. Ils seront traités en commission mixte CDA/CDO.

Les EGPA du Loiret et leur spécificité

EGPA	LOCALITES	CHAMPS PROFESSIONNELS	ATELIERS
Robert Schuman 02 38 28 11 53	307 Route de Viroy 45200 AMILLY	Hygiène - Alimentation - Services (Entretien des locaux, pressing) Production Industrielle	3
Charles Desvergnès 02 38 90 42 20	Avenue d'Havixbeck 45270 BELLEGARDE	Espace Rural et Environnement (Horticulture) Hygiène - Alimentation - Services	2
Albert Camus 02 38 37 02 83	Rue du Port à Belleau 45 250 BRIARE	Hygiène - Alimentation - Services (Emploi technique de collectivité)	1
Paul Eluard 02 38 85 53 77	28 Rue Claude Debussy 45120 CHALETTE/LOING	Habitat Hygiène - Alimentation - Services	4
Condorcet 02 38 22 14 05	113 Rue des Fossés 45400 FLEURY LES AUBRAIS	Vente - Distribution - Magasinage Habitat	2
Gaston Couté 02 38 44 32 71	6 rue du Retour des Champs MEUNG / LOIRE	Hygiène - Alimentation - Services (Emploi technique de collectivité) Vente - distribution - magasinage	2
Léon Delagrange 02 38 91 01 59	10 Rue de Ruau 45170 NEUVILLE AUX BOIS	Habitat (Peinture - Application - Revêtement) Hygiène - Alimentation - Services	2
Chanoine Quartier 02 38 56 98 20	Venelle des Finettes 45100 ORLEANS		
Etienne Dolet 02 38 56 94 35	10 Rue Greffier 45100 ORLEANS	Hygiène - Alimentation - Services Production Industrielle Espace Rural et Environnement (Horticulture)	3
Dunois 02 38 68 13 66	Venelle du Ponceau 45000 ORLEANS	HAS option alimentation HAS option couture décoration Habitat option construction aménagement finition	3
Montesquieu 02 38 25 10 03	Place Albert Camus 45100 ORLEANS	Hygiène - Alimentation - Services Habitat (Peinture - revêtement + Construction - Agencement)	3
Jean Rostand 02 38 86 68 06	18 Rue du Nécotin 45000 ORLEANS	Hygiène - Alimentation - Services Habitat (Menuiserie - Agencement)	2
Denis Poisson 02 38 32 75 08	Allée de Burgenglenfeld 45300 PITHIVIERS	Espace Rural et Environnement en projet Habitat (Maçonnerie + Peinture) Hygiène - Alimentation - Services	4
Les Clorisseaux 02 38 67 99 68	45500 POILLY LEZ GIEN	Habitat Hygiène - Alimentation - Services Espace rural et environnement (horticulture)	3
Pierre de Coubertin 02 38 86 53 65	66 Rue Pierre Mendès France 45800 ST JEAN DE BRAYE	Hygiène - Alimentation - Services Habitat	2
André Malraux 02 38 88 58 50	1 rue Françoise Giroud 45140 ST JEAN DE LA RUEILLE	Hygiène - Alimentation - Services (restauration, service). Hygiène - Alimentation - Services (Industrie de l'habillement : couture, décoration)	2
Simone Veil 02 38 28 38 48	158 Rue des Bourgoins 45200 AMILLY	Habitat Hygiène Alimentation Services Espace rural et environnement	2

L'encadrement

La SEGPA est encadrée par une équipe composée de :

Un directeur-adjoint associé à l'équipe de direction du collège

Des professeurs des écoles (PE) spécialisés titulaires du CAPA-SH option F

Des professeurs de collège (PLC)

Des professeurs de lycée professionnel (PLP)

Chargé de veiller à l'organisation générale de la SEGPA :
- Coordination des actions pédagogiques
- Organisation et planification des stages
- Conduite et transmission des bilans annuels
- Suivi des partenariats extérieurs
- Suivi du projet individuel de formation

Chargés des enseignements généraux

Enseignant leur discipline

Exerçant dans le cadre de leur spécificité

Les principes des enseignements adaptés

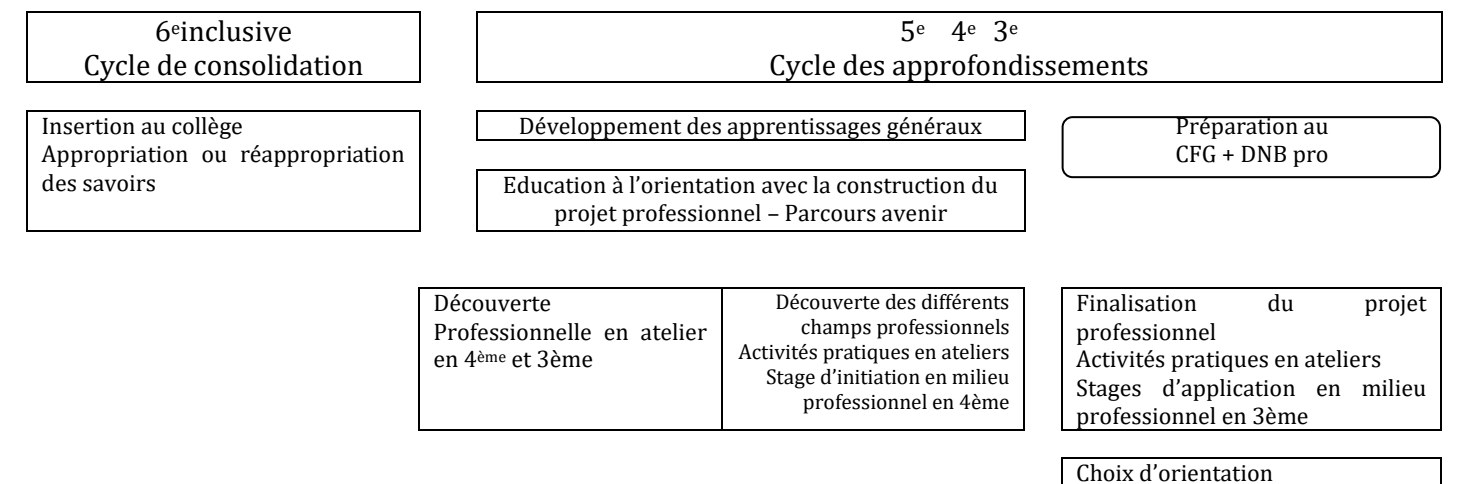
Les collégiens scolarisés en Enseignements adaptés sont des collégiens à part entière et reçoivent une formation qui répond à un objectif double :

- Acquérir les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en s'appuyant sur les programmes du collège
- tout en bénéficiant d'un système de scolarisation adaptée :
 - ✓ effectifs de 16 par classe et de 8 par atelier
 - ✓ dispositifs d'aide individualisée
 - ✓ rythme scolaire adapté
 - ✓ inclusion dans les classes de collège

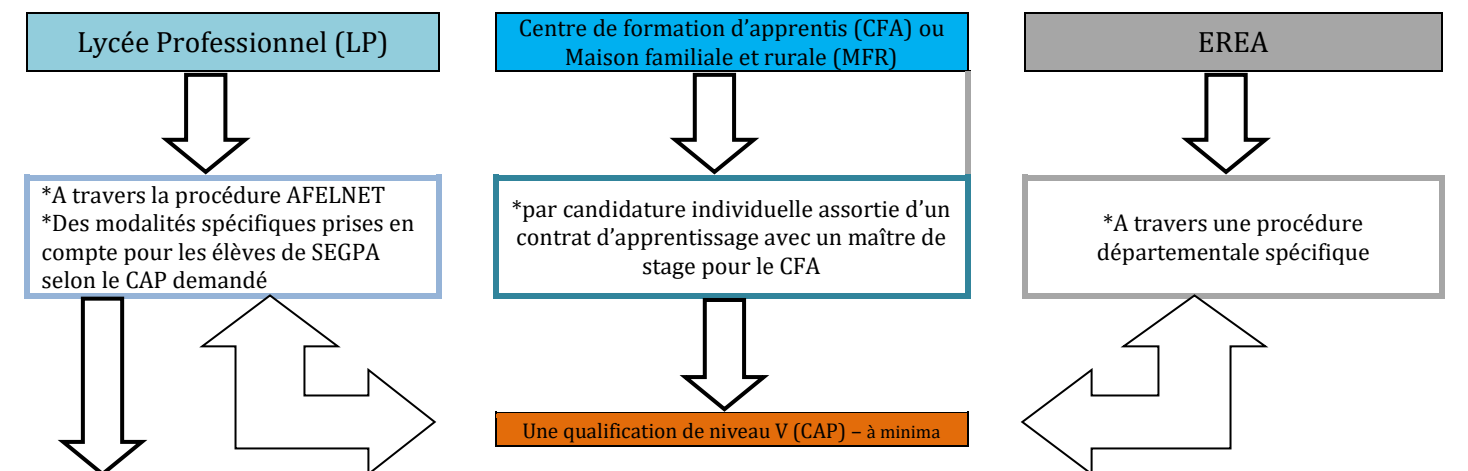
Le Parcours de formation du collégien en SEGPA

Le parcours répond à 3 objectifs :

- Acquérir des compétences et connaissances du socle commun
- Se préparer à accéder à une formation professionnelle diplômante
- Valider le CFG – Certificat de Formation Générale
Et le DNB Pro



La procédure d'orientation post 3ème



CAP : 100% des épreuves en CCF (Contrôle Continu de Formation)
BAC PRO : 90% des épreuves en CCF